

N° 103041-2021/3-ACTS/DDDT  
du 3 juin 2022

### **Rapport de présentation au Bureau de l'assemblée de la province Sud**

**OBJET** : concours supplémentaire au fonds « AGRI'EQUIP-PSUD »

**REF** : - délibération n° 96-2021/APS du 17 novembre 2021 portant création d'un fonds dénommé « AGRI'EQUIP-PSUD » ;

- convention n° C.1257-21 du 18 novembre 2021 relative à la gestion par la Caisse de crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie du fonds pour l'octroi de prêts d'équipement en faveur des jeunes agriculteurs de la province Sud.

**PJ** : -annexe situation du fonds au 31 juillet 2022 ;  
-un projet de délibération.

En complément des financements existants du secteur agricole, la collectivité a souhaité, pour faciliter l'accès aux crédits, la constitution d'un fonds dénommé « AGRI'EQUIP-PSUD » qui par la souplesse apportée dans sa mise en œuvre et son fonctionnement est à même de s'adapter aux contraintes et besoins de la profession.

Dans le cadre de la professionnalisation et de la modernisation de l'agriculture, la province Sud soutient les jeunes agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement de leur activité. L'accès aux ressources constituées par ce fonds AGRI'EQUI-PSUD leur est exclusivement réservé.

La province Sud en a confié la gestion à la Caisse de crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM), compte-tenu de sa qualité d'établissement de crédit majeur pour le financement de l'agriculture, par la convention citée en référence qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 10 ans.

La création du fonds repose sur une autorisation de programme, votée par l'assemblée de la province Sud au budget primitif 2020, à hauteur de trois cent millions (300 000 000) de francs CFP. Il a été initialement constitué par le versement à la CAM de la somme de cent millions (100 000 000) de francs CFP début décembre 2021.

L'établissement a fourni la situation du fonds au 31 juillet 2022, jointe en annexe au présent rapport. Elle fait état de :

- 4 prêts débloqués pour un capital de 4 128 000 francs CFP ;
- 3 prêts en attente de déblocage pour 34 940 000 francs CFP ;
- 4 prêts à l'instruction pour 36 578 000 francs CFP ;

Le niveau d'engagement serait avec l'ensemble de ces prêts de 75 646 000 francs CFP pour une disponibilité résiduelle de 24 423 000 francs CFP. Le montant moyen d'un dossier de prêt ressort à 6 877 000 francs CFP.

Afin de poursuivre la constitution progressive du fonds à hauteur de l'ambition de l'autorisation de programme ouverte, un nouveau concours de vingt millions (20 000 000) de francs CFP a été voté par l'assemblée de province au budget primitif de l'exercice 2022. Le versement de cette somme au CAM nécessite une délibération du Bureau, dûment habilité, pour :

- modifier l'article 3 de la délibération du 17 novembre 2021 pour porter le fonds à cent vingt millions (120 000 000) de francs CFP ;
- approuver un premier avenant de vingt millions (20 000 000) de francs CFP à la convention du 18 novembre 2021.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.